



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 7 mars 2017

**INFORMATION MÉDIAS**

**Entretien avec le Général Luc du PERRON de REVEL, Commandant le service militaire adapté**

M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République s'est entretenu, ce matin, avec le Général Luc de PERRON de REVEL, Commandant le service militaire adapté, en mission du 26 février au 8 mars 2017.

Implanté en Polynésie française depuis 1989, le **régiment du Service militaire adapté** est placé sous l'autorité conjointe des Ministères des Outre-mer et de la défense.

Il se compose aujourd'hui :

- d'un **État-major** situé à Arue ;
- d'une compagnie de commandement de formation professionnelle et de logistique à Arue ;
- de **trois compagnies de formation professionnelle** situées à Arue, à Hiva Oa (aux Marquises) et à Tubuai (aux Australes).

Les volontaires du RSMA se répartissent en deux catégories :

- les « **volontaires techniciens** » (132), recrutés parmi les jeunes possédant au minimum un CAP, qui signent un contrat d'un an renouvelable quatre fois et qui sont affectés dans des fonctions administratives ou de soutien et acquièrent une première expérience professionnelle.
- les « **volontaires stagiaires** » (504), recrutés parmi les jeunes hommes et femmes ne possédant pas de diplôme, qui signent un contrat d'une durée de 6, 10 ou 12 mois pour acquérir une formation professionnelle directement exploitable sur le marché de l'emploi local.

**Le RSMA rassemble 700 militaires.**

- 53 % des recrutements des jeunes volontaires du service militaire adapté qui proviennent de **quartiers relevant du contrat de ville** ;
- 80 % des jeunes volontaires du service militaire adapté qui sont **sans diplôme** ;
- plus de 30 % **d'illettrés** parmi les jeunes volontaires recrutés ;
- plus de 30 % de **femmes** ;
- plus de 12 % **d'une classe d'âge**, au travers de ses effectifs recrutés ;
- **95 % de réussite** au certificat de formation générale ;
- **80 % de taux d'insertion professionnelle, soit le plus élevé des Outre-mer.**

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**Les missions du RSMA-Pf :**

- faciliter l’insertion des jeunes gens et jeunes filles par une formation professionnelle adaptée dispensée dans un cadre militaire ;
- participer au développement des archipels et aux plans de secours, d’aide au service public, de protection et de défense.

**A cet égard, les jeunes polynésiens engagés se sont fait remarquer de nos concitoyens lors des graves intempéries qui ont affecté le territoire en janvier dernier.**

Les projets de filières du RSMA-Pf s’inscrivent dans la politique de relance du Pays et sont proposées et validées lors d’un conseil de perfectionnement annuel co-présidé par le représentant de l’État et le président de la Polynésie française.

Les filières déjà existantes vont de « conducteur tous transports » à « électricien du bâtiment » ou « agent de restauration » en passant par « agent de prévention et de sécurité ». Le RSMA forme aujourd’hui à 19 métiers différents. Si la capacité maximum d’accueil est aujourd’hui atteinte, le contenu des différentes filières s’adapte en permanence au besoin du marché du travail local (ouverture de la filière « spa » en novembre 2016, par exemple).

**Perspectives 2017 :**

- Ouverture d’une filière « lagon » orientée dans le secteur marin à Tubuai en avril 2017 ;
- Effort particulier pour les jeunes issus des archipels éloignés (plus de 35 % de la promotion) ou résidant dans les quartiers du « contrat de ville » (près de 40 % de la promotion) ;
- Mise en place d’un projet de poursuite de la formation professionnelle par le biais d’une mobilité en métropole.

Présent dans certains archipels éloignés (Marquises et Australes), le RSMA contribue au maintien d’une population jeune et active dans ces zones isolées.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)